



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Cahier des clauses techniques particulières (CCTP)

**Marché public relatif à des prestations
d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour
l'animation régionale du réseau du
service public de rénovation de
l'Habitat**

SOMMAIRE

PARTIE 1.....	3
----------------------	----------

DONNÉES GÉNÉRALES DU MARCHÉ.....	3
---	----------

ARTICLE 1. OBJET DU CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES.....	3
---	----------

ARTICLE 2. CONTEXTE DU SERVICE PUBLIC DE LA RÉNOVATION DE L'HABITAT PRIVÉ.....	4
---	----------

ARTICLE 3. CONTEXTE EN NOUVELLE-AQUITAINE.....	5
---	----------

ARTICLE 4. PRINCIPES GÉNÉRAUX RÉGISSANT L'ACQUISITION DE PRESTATIONS INTELLECTUELLES.....	8
--	----------

ARTICLE 5. LIEUX D'EXÉCUTION ET CONTEXTE DES PRESTATIONS.....	8
--	----------

PARTIE 2.....	9
----------------------	----------

NATURE DES PRESTATIONS ATTENDUES ET COMPÉTENCES REQUISES.....	9
--	----------

ARTICLE 1. PRESTATIONS ET LIVRABLES.....	9
---	----------

A) APPUI DE LA DREAL À L'ANIMATION ET À LA VALORISATION DE LA FEUILLE DE ROUTE RÉGIONALE.....	10
---	----

B) APPUI À LA DREAL POUR LA COORDINATION TERRITORIALE ET AU PILOTAGE DE L'ANIMATION RÉGIONALE.....	10
--	----

C) ORGANISATION ET ANIMATION DE L'ÉCOSYSTÈME RÉGIONAL.....	11
--	----

D) SUPPORTS DE COMMUNICATION: CAPITALISATION ET RETOURS D'EXPÉRIENCES.....	12
--	----

E) LIVRABLES.....	13
-------------------	----

F) PRESTATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	14
-------------------------------------	----

ARTICLE 2. LES COMPÉTENCES ATTENDUES DU PRESTATAIRE.....	15
---	-----------

PARTIE 3.....	16
----------------------	-----------

PRÉPARATION, ENCADREMENT ET ORGANISATION.....	16
--	-----------

ARTICLE 1. PRÉPARATION.....	16
------------------------------------	-----------

ARTICLE 2. CORRESPONDANT PERMANENT DU TITULAIRE (CPT).....	16
---	-----------

ARTICLE 3. RÉUNIONS.....	17
---------------------------------	-----------

ARTICLE 4. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES.....	17
---	-----------

ARTICLE 5. QUANTIFICATION DES OPÉRATIONS.....	17
--	-----------

ARTICLE 6. PLANIFICATION ET PHASAGE DES OPÉRATIONS.....	17
--	-----------

ARTICLE 7. COORDINATION DES PRESTATIONS.....	18
---	-----------

Partie 1

Données générales du marché

Article 1. Objet du cahier des clauses techniques particulières

Le présent Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) a pour objectif de définir les caractéristiques et modalités d'exécution des prestations prévues dans le cadre de l'accord cadre à bons de commandes relatif à l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour **l'animation du réseau France Rénov', porté par la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) de la Nouvelle-Aquitaine.**

Le réseau France Rénov' rassemble un ensemble d'acteurs intervenant à toutes les étapes du parcours d'information, de conseil et d'accompagnement des ménages ou copropriétés dans le cadre de leur projet de rénovation de logement, conformément aux dispositions de l'article 3 du présent CCTP.

L'animation de ce réseau consiste en un soutien et un accompagnement au pilotage visant à renforcer la coordination des acteurs du service public de la rénovation de l'habitat privé.

Les prestations ont pour objectifs de renforcer les capacités de la DREAL de la Nouvelle-Aquitaine à mobiliser l'ensemble de l'écosystème participant au service public de la rénovation de l'Habitat. Il s'agit notamment de fluidifier le parcours des ménages et d'améliorer la lisibilité des dispositifs d'accompagnement disponibles, tout au long de la réflexion sur la réhabilitation de leurs logements, de faciliter le passage à l'action. Ces actions doivent également répondre aux enjeux territoriaux liés à la rénovation, en proposant des solutions adaptées à chaque contexte local.

Par ailleurs, cette animation doit mettre en relation de manière coordonnée des acteurs du réseau régional de la rénovation de l'habitat privé et offrir un cadre de partager des évolutions de la réglementation.

Il est attendu l'organisation des actions et temps d'échanges avec l'ensemble de l'écosystème sur l'ensemble du territoire régional.

Le prestataire retenu sera chargé des missions suivantes :

- **Appui de la DREAL à la formalisation de la feuille de route régionale pour l'animation de l'écosystème France Rénov'** : identification et hiérarchisation des enjeux, définition des méthodes et des cibles (présentiel, webinaire, hybrides..) ,

organisation logistique et calendrier des temps d'animation, préparation des modalités de reporting et de pilotage, etc.

- **Organisation et animation des différentes instances de gouvernance définies dans le cadre de la convention régionale de coordination et de coopération** entre la DREAL et la Région Nouvelle-Aquitaine
- **Organisation et animation de l'éco-système France Rénov'**, en fonction des besoins exprimés par la DREAL et de la feuille de route d'animation. Les formats et méthodes d'animation seront à définir en fonction des enjeux, des thématiques et des participants mobilisés.
- **Capitalisation, valorisation et diffusion d'expériences relatives à la mise en œuvre du service public de la rénovation de l'habitat**

Article 2. Contexte du service public de la rénovation de l'habitat privé

Le service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) France Rénov' rassemble une offre de service universelle portée par l'Etat et les collectivités territoriales pour la rénovation et l'amélioration de l'habitat privé. Il est un tiers de confiance pour les Français, neutre, indépendant, avec une offre socle gratuite.

France Rénov' constitue le point d'entrée unique des parcours de rénovation : il s'adresse à tous les propriétaires, quel que soit leur statut (occupant ou bailleur), leur typologie d'habitat (individuel ou collectif), leur niveau de revenus, et vise à répondre à l'ensemble des besoins de travaux (rénovation énergétique, adaptation à la perte d'autonomie, résorption de l'habitat indigne et dégradé).

Le service public couvre l'ensemble du territoire national, avec l'ambition de garantir un égal accès à un point de contact physique périodique dans chaque établissement public de coopération intercommunale (EPCI).

Le service public de la rénovation de l'habitat s'incarne par :

- Une politique contractualisée entre l'Anah et les collectivités territoriales pour assurer son déploiement et son financement ;
- Une marque – France Rénov' – portée par les pouvoirs publics (Etat et collectivités) ;
- Une offre d'information, de conseil et d'orientation, assurée via trois canaux de contact avec les usagers : la plateforme digitale <https://www.france-renov.gouv.fr/> ; le numéro national 0 808 800 700 ; le réseau territorial de guichets France Rénov' (590 espaces conseil et 2 700 conseillers) ;
- Une offre d'accompagnement (Mon Accompagnateur Rénov' et autres assistances à maîtrise d'ouvrage), notamment pour les ménages s'engageant dans des rénovations d'ampleur, le traitement des passoires énergétiques ou l'adaptation à la perte d'autonomie ;
- Des aides financières, proportionnelles aux revenus des demandeurs, pour réduire le reste à charge des ménages.

L'article 164 de la loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience à ses effets dispose que l'Anah est chargée du pilotage et de l'animation nationale du réseau de guichets d'information, de conseil et d'accompagnement (les espaces conseil France Rénov') et veille à ce que les ménages puissent bénéficier d'un service harmonisé sur l'ensemble du territoire national. Ces guichets sont mis en œuvre par les collectivités territoriales et leurs groupements.

En tant que représentants locaux de l'Anah, les Préfets sont responsables, avec l'appui des services déconcentrés (DREAL, DDT-M)) dans les territoires, de l'animation locale du service public France Rénov' tant au niveau régional que départemental.

Pour clarifier les rôles et responsabilités entre les différents acteurs et en fonction des compétences respectives, le système de contractualisation du service public de la rénovation de l'habitat en Nouvelle-Aquitaine repose sur deux niveaux :

- Une convention de coopération et de coordination signée entre le Préfet de région et le conseil régional le 30 septembre 2025
- au niveau local : une convention de mise en œuvre « pacte territorial France Rénov' »
 - signée par le Préfet de département, la collectivité délégataire le cas échéant et l'EPCI et/ou le Département ou à titre dérogatoire le guichet ou un syndicat ;
 - missions financées : socle obligatoire avec l'information-conseil-orientation et la dynamique territoriale (mobilisation des ménages et des professionnels, actions d'aller vers) et de façon facultative un volet accompagnement ;
 - financement : participation Anah à hauteur de 50% d'un plafond de dépenses éligibles modulé selon le nombre de résidences principales du parc privé (palier) et en fonction du nombre de projets accompagnés pour le volet facultatif accompagnement ;
 - Articulation avec les programmes locaux (programme local de l'habitat ; plan climat-air-énergie territorial).

La mise en place du service public France Rénov' et le déploiement de la nouvelle contractualisation constituent des évolutions majeures sur le positionnement des services déconcentrés de l'Etat dans les politiques locales de l'habitat.

Article 3. Contexte en Nouvelle-Aquitaine

La Nouvelle-Aquitaine constitue la plus vaste région de France et regroupe 12 départements.

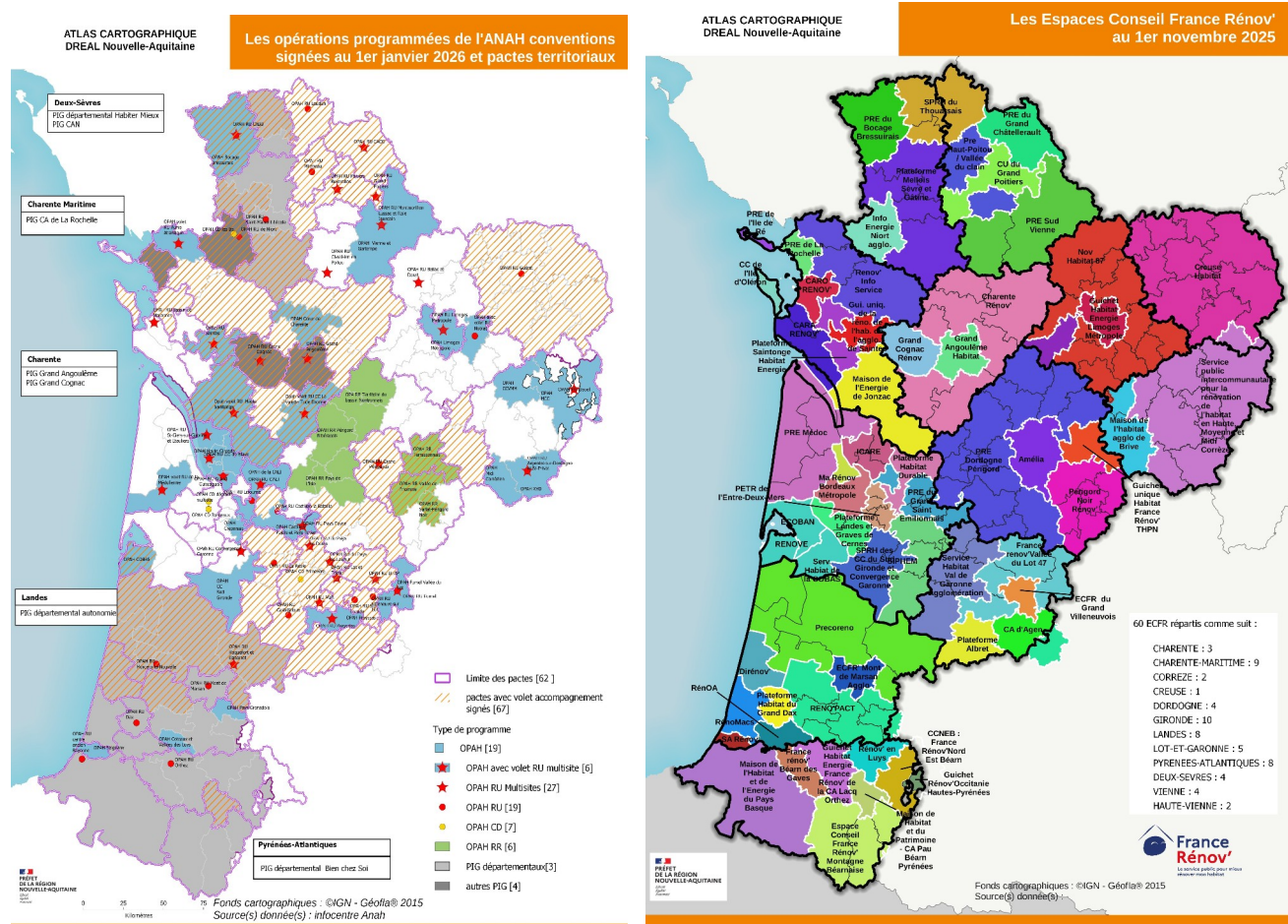
En 2026, elle comptabilise 7 collectivités délégataires :

- les conseils départementaux de la Dordogne, de la Gironde et des Pyrénées-atlantiques,
- Bordeaux métropole,
- la communauté d'agglomération du pays basque (CAPB),

- la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées (CAPBP),
- la communauté urbaine du Grand Poitiers.

La gestion des autres territoires est assurée par les DDT-M.

La région est couverte par 61 pactes territoriaux et par 64 espaces conseils France Rénov' (ECFR).



L'animation du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH) s'articule autour de plusieurs axes :

- la gouvernance :
 - la réunion d'un comité technique régional du SPRH¹ 1 fois par mois. Ce dernier est élargi aux référents France Rénov' des DDT, une fois par trimestre.
 - la réunion du comité des partenaires² qui se réunit une fois par an, dont le premier s'est tenu le 16 juin 2026.
- des animations des acteurs , avec par exemple :

¹Composé des services techniques de la Région, de la DREAL Nouvelle-Aquitaine et de l'ANAH centrale.

²Composé des ECFR, des collectivités et maîtres d'ouvrage des pactes territoriaux, des délégataires des aides à la pierre, de l'État (Dreal et DDT-M) , des opérateurs et des professionnels du bâtiment.

- ateliers territorialisés avec les Espaces Conseil France rénov (4 en 2026) ;
- les Moments Pro (8ème édition en 2026), qui réunissent tous les acteurs de la rénovation de l'habitat , notamment les collectivités et les filières professionnelles,
- des webinaires thématiques, par exemple sur les fraudes dans le cadre du club instructeurs des aides de l'Anah.
- le partage des données, développement d'outils de mise en œuvre , par exemple
 - pré repérage des copropriétés éligibles aux aides de l'Anah,
 - datavisualisation des entreprises RGE,
 - datavisualisation de la rénovation énergétique,
 - une newsletter « flash actu France Rénov' en Nouvelle-Aquitaine ». Le format de diffusion et la charte de la lettre sont à développer.

L'historique de l'animation portée par la Région dans le cadre du programme SARE :

Dans le cadre du programme Service d'Accompagnement de la Rénovation énergétique » (SARE), la Région Nouvelle-Aquitaine a mobilisé les acteurs regroupant près de 800 contacts publics ou parapublics, ainsi qu'un un réseau de 500 professionnels de l'audit/ et de l'AMO.

Cette animation a été saluée pour sa forte mobilisation et ses retours positifs.

L'animation en partenariat avec l'Ademe et la DREAL a consisté en :

- une information régulière des acteurs via des Infoflash et des enquêtes
- un programme annuel de webinaires
- des rencontres territoriales,
- le développement d'outils « ressources »

Entre 2019-2024, ont été réalisés 64 Info-flash, 39 webinaires, 10 rencontres .

Pour les professionnels, 2 à 3 webinaires par an, le programme Facilareno, et une boîte à outils pour les notaires.

Les outils « ressources » incluent le site régional, l'outil Coachcopro, le Rénov Tour (structures gonflables), et des outils DATA avec CERC et AREC. La Région a également lancé plusieurs campagnes sur les réseaux sociaux.

Les points positifs de cette animation sont la forte mobilisation des acteurs et les retours positifs qu'en a eu la Région.

Les points de vigilances identifiés :

- L'État est devenu le pilote de l'animation régionale du SPRH y compris pour la rénovation énergétique qui était prise en charge par la Région depuis 2019.
- un temps nécessairement conséquent consacré aux animations
- une animation à l'échelle régionale dans une région vaste, comprenant 12 départements, de multiples acteurs,

- une animation en complément de l'animation nationale (Anah) et locale (DDT, réseaux d'acteurs locaux),
- des besoins d'outils en communication, adaptés.

Article 4. Principes généraux régissant l'acquisition de prestations intellectuelles

Lorsqu'elle recourt à des conseils extérieurs, l'administration veille à respecter un certain nombre de principes et bonnes pratiques.

Dans la conduite des missions,

- le pilotage du projet ne peut être délégué à une personne extérieure à l'administration,
- les titulaires ne prennent aucune décision administrative. Ils proposent plusieurs scénarios aux administrations bénéficiaires, s'appuyant sur des informations factuelles et non orientées ;
- lors de ses interventions auprès du réseau, la qualité du prestataire doit être sans ambiguïté ;
- des comités de pilotage réguliers entre le commanditaire et le prestataire sont organisés (cadrage – points d'étape – prises de décisions) permettant une évaluation en continu de la qualité de ses prestations.

Article 5. Lieux d'exécution et contexte des prestations

Les prestations s'exécutent dans les limites administratives de la région de Nouvelle-Aquitaine.

Les précisions afférentes aux lieux d'exécution des prestations sont indiquées à l'occasion de chaque demande de prestation par le donneur d'ordre.

La prestation visera :

- les DDT(M) et les collectivités délégataires des aides à la pierre,
- les animateurs départementaux France Services ,
- les maîtres d'ouvrage d'un pacte territorial,
- les Espaces conseil France Rénov' qui portent les missions de repérage et d'aller vers les ménages, l'information, le conseil et l'orientation des ménages avant la phase travaux et les missions de dynamique territoriale ,
- les accompagnateurs, Mon Accompagnateur Rénov' (MAR), Assistant à Maîtrise d'ouvrage (AMO), AMO copropriétés, etc., qui accompagnent les ménages ou les syndicats dans leur projet de travaux,
- les représentants des professionnels.

Les prestations pourront occasionnellement s'ouvrir à d'autres acteurs en fonctions des sujets et thématiques abordées.

Partie 2

Nature des prestations attendues et compétences requises

Article 1. Prestations et livrables

Les prestations attendues sont multiples et doivent soutenir la DREAL de Nouvelle-Aquitaine dans sa coordination et son animation sur leur territoire de l'ensemble des acteurs participant au service public de la rénovation de l'habitat.

Il s'agit de mettre l'ensemble des acteurs en capacité d'imaginer et co-construire des actions concrètes sur l'ensemble des thématiques choisies par la DREAL de Nouvelle-Aquitaine ou demandées par les partenaires de leur territoire, de les pousser à agir et les « challenger » pour accompagner leur progression collective sur le territoire pour mener la politique publique de la rénovation de l'habitat.

Le prestataire doit favoriser les échanges, les retours d'expériences et l'entraide « entre pairs » afin de développer un sentiment de communauté et s'appuyer sur les acteurs de terrain. Il sera force proposition pour proposer des méthodologies d'animation en adéquation avec le public ou les thématiques et accompagner la DREAL pour que les échanges favorisent l'appropriation des projets tout en suscitant l'engagement des membres du réseau.

Le prestataire mobilisera ses compétences méthodologiques, techniques, savoir-faire et outils pour :

- maîtriser les enjeux humains et dynamiques à l'œuvre
- constituer et animer la communauté du réseau diversifiée
- préparer et animer des temps forts innovants.

Le prestataire devra avoir des postures à même de favoriser la cohésion d'ensemble pour :

- Impulser une dynamique transversale dans l'animation des collectivités et partenaires sur les enjeux de la rénovation de l'habitat privé,
- Rendre l'offre d'animation plus lisible, et cohérente
- Outiller le commanditaire pour faciliter les échanges et développer la coopération entre les membres,

- Mettre en œuvre des temps partagés entre les membres du réseau pour soutenir et renforcer la coopération sur le territoire régional,

a) *Appui de la DREAL à l'animation et à la valorisation de la feuille de route régionale*

Le prestataire accompagnera la DREAL dans le **suivi et l'avancement d'une feuille de route d'animation régionale pluri-annuelle**, copilotée avec la Région, tenant compte de la capacité à faire : hiérarchisation des enjeux, définition des méthodes, cibles, organisation logistique et calendrier des temps d'animation, préparation des modalités de reporting et de pilotage, valorisation (support pour la rendre « communicante »)

Ainsi, le prestataire veillera à :

- recueillir et analyser les besoins des territoires, étant précisé qu'une feuille de route a été co-rédigée (DREAL/Région) en 2025 et 2026 et qu'un recueil des besoins a été réalisé en janvier 2026 auprès des ECFR et des DDT(Mm). Le prestataire devra échanger à minima avec deux représentants de chaque type d'acteurs de l'éco-système (collectivités porteuses de pactes, ECFR, DDT, professionnels de la rénovation, etc.),
- définir et mettre à jour régulièrement le programme d'animation en concertation régulière avec les principaux acteurs,
- proposer des modalités d'animation variées (innovant avec participation active, productions utiles pour les territoires) en fonction des profils et thématiques,
- établir un calendrier prévisionnel des événements proposés, en fonction des enjeux hiérarchisés,
- proposer et réaliser la valorisation de la feuille de route.

La réponse à ses prestations est chiffrée en forfait, en intégrant la prise en charge de toute réunion de travail amont nécessaire au bon déroulement des prestations.

b) *Appui à la DREAL pour la coordination territoriale et au pilotage de l'animation régionale*

Le prestataire devra appuyer la DREAL dans le **pilotage global de l'animation de l'écosystème France Rénov'** dans l'objectif de conforter par une supervision efficiente et transversale, les dynamiques des réseaux et veiller à la bonne coordination de leur animation et garantir la pertinence de la programmation des temps d'échanges prévus dans le cadre de ce marché.

Ainsi, il est attendu du prestataire qu'il formule des préconisations et propositions, aussi bien sur le contenu, le format de l'animation et les outils de coordination et d'animation régionale.

Il tiendra un tableau de bord des missions réalisées, en lien avec la feuille de route.

Il s'agira d'accompagner à la préparation, à l'organisation et au déroulé des instances retenues dans le cadre de la convention régionale.

Ainsi, il participera :

- au comité des partenaires annuel réunissant les acteurs de l'écosystème, pour partager les actualités, les bonnes expériences autour de la feuille de route pluriannuelle

- aux 4 comités techniques (chaque trimestre en visio) réunissant la DREAL, la Région et l'Anah, élargis aux DDT/M et rédigera le compte-rendu. Le prestataire participera également à 3 des comités techniques réservés à la Dreal à l'Anah et à la Région..

La réponse à ses prestations est chiffrée en forfait, en intégrant la prise en charge de toute réunion de travail amont nécessaire au bon déroulement des prestations.

c) *Organisation et animation de l'écosystème régional*

Sur la base de la feuille de route régionale, il est attendu du prestataire **l'animation de temps d'échange, webinaires et visio-conférences de formats différents** selon l'objet et les participants. Il s'agit de 4 ateliers territorialisés par an sur une journée sur site, de 3 webinaires techniques par an de 2h en visio et de l'édition annuel Moment pro d'une journée sur site à Bordeaux.

La périodicité de ces temps d'échanges sera fixée chaque année au regard des besoins de chaque territoire en lien avec la feuille de route d'animation définie. Le nombre de participants peut, selon les formats retenus, être compris approximativement entre 20 (ateliers techniques) et 150 personnes (Moment Pro, webinaires).

L'animation répondra notamment à des objectifs :

- descendants : par exemple, tenant à la diffusion d'information, d'actualités, suivi d'un temps de question (type « brèves de réseau »), etc.
- ascendants : par exemple, résolution d'une problématique posée par un membre du réseau dans une logique de co-développement sur un sujet donné.

Une vigilance particulière sera apportée aux sujets « sensibles » pour lesquels des éléments de langage devront être préalablement recueillis par le donneur d'ordre.

Ces temps d'échange répondront à des enjeux de niveau régional, mais pourront être illustrés par des actions ou problématiques locales.

C1) Ateliers territorialisés en présentiel (4 animations territoriales/an)

Pour l'organisation en présentiel de 4 ateliers territorialisés par an (1, le prestataire veillera à :

- Pour chaque temps d'animation, établir un ordre du jour (en étant force de proposition) dont la première version parviendra à la DREAL au moins un mois avant l'évènement ;
- Prévoir un temps suffisant de préparation avec le commanditaire : minimum 3 réunions préparatoires collectives en visio avec la DREAL, la Région, l'ANAH et d'éventuels autres partenaires et autant d'échanges mail et téléphone que de besoin avec la DREAL.
- Gérer le planning et la répartition des interventions. Il devra préparer et centraliser les présentations ;
- Préparer et gérer les invitations des participants en mettant à disposition un outil de communication ré utilisable ;

- Animer les ateliers (diaporama, vidéo ou tout autre outil d'animation) ;
- Contribuer à des synthèses permettant de dresser un panorama régional pour nourrir les temps d'animation ;
-
- Rédiger le compte rendu détaillé des échanges (6 pages max) dans la semaine suivant l'évènement, le faire valider par la DREAL puis le diffuser aux participants et le cas échéant, le mettre à disposition dans l'espace collaboratif dédié utilisé par la DREAL de Nouvelle-Aquitaine.
- valoriser les supports de présentation (diaporamas, vidéos ...).

C2) Webinaires techniques

Pour l'organisation de 3 webinaires techniques par an, le prestataire veillera aux mêmes rendus que pour le C1) . Le projet d'ordre du jour des webinaires techniques parviendra à la DREAL au moins 3 semaines avant l'évènement.

C3) Évènement en présentiel : « Moments pros »

Pour l'organisation de l'édition annuelle de Moment Pro sur une journée en présentiel (en général à Bordeaux, et possibilité de le prévoir en mixte, en distanciel), le prestataire veillera aux mêmes rendus que pour le C1) .:

- Le projet d'ordre du jour co-construit avec une équipe projet (parviendra à la DREAL au moins 4 mois avant l'évènement.
-

Pour ces temps d'animation, il est demandé au prestataire de mettre à disposition un outil de gestion des invitations.

L'organisation logistique des différentes rencontres (réservation de salle et traiteur notamment) sera prise en charge par la DREAL. Une proposition de salle et de traiteur peut être demandée au prestataire en fonction des événements organisés.

Le prestataire veillera à proposer une évaluation de la satisfaction des événements d'animation. Un lien vers les questionnaires d'évaluation sera envoyé aux participants. Le prestataire en assurera la synthèse et pourra faire des propositions d'amélioration des temps d'animation. La synthèse des questionnaires sera transmise au donneur d'ordre. Les réponses aux questionnaires seront accessibles au donneur d'ordre à sa demande.

d) Supports de communication: capitalisation et retours d'expériences

Afin de contribuer à l'animation et à la montée en compétences de l'ensemble de l'écosystème France Rénov', le prestataire sera chargé **d'identifier, d'élaborer et de partager des retours d'expériences ou de sujets sous forme d'articles ou de fiches pratiques sur l'ensemble du champ d'intervention de France Rénov'** en lien notamment avec :

- Le contenu des pactes territoriaux : démarches d'aller vers les ménages, mobilisation des professionnels, actions de communications, etc. ;

- Des initiatives d’articulation et de coordination entre acteurs locaux ;

L’identification et la priorisation de ces retours d’expériences sera en lien avec la feuille de route d’animation régionale et les besoins recueillis.

Concrètement, il est attendu du prestataire :

- un rapport valorisant les travaux menés permettant de capitaliser autour des actions mises en œuvre contribuant à l’animation et à la montée en compétence de l’écosystème (format long entre 4 et 50 pages),
- la mise à disposition d’outils de communication pour réaliser une lettre d’information simple (newsletter, brèves d’info),
- la valorisation des actions mises en place pour l’animation du SPRH ou actions mises en œuvre pour contribuer à l’animation et à la montée en compétence de l’écosystème (capsules vidéo, fiche ou un article (4pages), etc),
- un appui à la gestion d’un espace de ressources en ligne, d’un espace collaboratif permettant la mise à disposition des documents d’échanges au sein du réseau.

e) *Livrables*

Pour cette mission il est attendu du prestataire la mise à disposition : Prestations	Livrables attendus
a. Appui de la DREAL à la formalisation de la feuille	Analyse et proposition d’amélioration de la feuille de route (programme, modalités d’animation, calendrier) Valorisation de la feuille de route actualisée (sous format communicant)
b. Appui à la DREAL pour la coordination territoriale	Accompagnement à l’organisation du comité des partenaires annuel et des 4 comités techniques élargis aux DDT et participation Participation à 3 comités techniques réservés à la Dreal à l’Anah et à la Région Des supports de présentation à [-15 jours avant la date de réunion] et relevé de décision/compte rendus [+ 8 jours de la réunion]
c. Organisation et animation de l’écosystème régional	Organisation, préparation et participation à 4 ateliers territorialisés, 3 webinaires techniques et l’édition annuelle Moment pro Un tableau de suivi des prestations/des missions en lien avec la feuille de route ○ Liste des réunions d’animation avec les ordres du

	jour, les participants, supports, contacts (le prestataire tiendra à jour la liste des référents des territoires selon les thématiques, événements) ○ Un support de présentation d'analyse du fonctionnement de l'animation - Un calendrier prévisionnel des événements proposés - Un modèle et une analyse des questionnaires de satisfaction des participants et des propositions pour améliorer, le cas échéant, les temps d'échanges - La mise à disposition d'outil facilitant les invitations des participants
d. capitalisation et retours d'expériences	Les retours d'expériences dans un format type : - la valorisation d'actions mises en œuvre pour contribuer à l'animation du SPRH et à la montée en compétence de l'écosystème (capsules vidéo, fiche ou un article (4pages), etc) - un rapport valorisant les travaux menés permettant de capitaliser autour des actions mises en œuvre contribuant à l'animation et à la montée en compétence de l'écosystème (format long entre 4 et 50 pages) - la mise à disposition d'outils de communication pour réaliser une lettre d'information simple (newsletter, brèves d'info)) -l'appui à la gestion d'un espace de ressources en ligne, d'un espace collaboratif permettant la mise à disposition des documents d'échanges au sein du réseau.

f) *Prestations complémentaires*

En dehors de la réponse à ses prestations chiffrée en forfait, il est demandé au prestataire de chiffrer l'organisation de réunions supplémentaires.

Outre les prestations définies précédemment, le maître d'ouvrage peut solliciter la réalisation de prestations non prévues, qui seraient nécessaires à la bonne réalisation des prestations objet du marché.

Dès lors qu'un sujet est identifié, à la demande de la personne publique, le titulaire propose un devis, dans un délai de 5 jours, sur la base des prix unitaires maximum figurant en fin de BPU. Ce devis peut faire l'objet d'échanges avec le maître d'ouvrage.

Après acceptation, la proposition du titulaire fait l'objet d'un bon de commande qui lui est notifié dans les conditions prévues à l'article XIII du CCAP.

Article 2. Les compétences attendues du prestataire

Le prestataire devra témoigner de :

- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'élaboration de feuille de route en co-construction avec les acteurs, avec la définition et la priorisation des enjeux et des actions
- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'animation de réseau (facilitation, démarche participative, accompagnement d'un collectif de travail, capacités à la programmation et l'organisation d'événements)
- Compétences méthodologiques et techniques en matière d'organisation de réunion (mobilisation, définition d'un programme et de sa durée, rédaction d'ordre du jour, de compte rendu, valorisation des échanges et de bilans finaux, gestion du temps)
- Maîtrise de techniques d'animation efficaces (accompagnement au changement, animation d'un groupe en intelligence collective, animation dynamique et adaptée, maîtrise des outils en ligne, facilitation graphique)
- Sens de la pédagogie et de l'écoute
- Gestion de projet et animation de communauté de travail
- Connaissance dans les domaines de l'habitat privé et des appétences sur les sujets techniques (rénovation de l'habitat, audits énergétiques...)

Partie 3

Préparation, encadrement et organisation

Article 1. Préparation

Durant la phase préparatoire, le titulaire et le donneur d'ordre élaborent une programmation destinée à anticiper et planifier le recueil des contenus utiles.

Le correspondant permanent du titulaire intervient en qualité de chef de projet.

Article 2. Correspondant permanent du titulaire (CPT)

Le titulaire désigne, auprès du donneur d'ordre, un correspondant permanent (CPT) dont il communique les noms, prénoms et coordonnées complets au plus tard au jour de la notification du marché public.

Toute modification dans la désignation du correspondant par le titulaire n'est opposable à la DREAL qu'après information de celle-ci.

Le CPT est réputé disposer d'un pouvoir de décision ad hoc pour mener à bien les missions qui lui sont dévolues dans le cadre du présent marché.

Le correspondant permanent du titulaire (CPT) a pour mission, notamment, en collaboration avec la DREAL :

- De participer aux réunions de préparation et aux réunions de suivi en cours de marché et garantir des livrables attendus;
- De planifier les activités ;
- D'informer les personnels du donneur d'ordre des modalités d'exécution de la prestation et de leur participation ;
- D'organiser les équipes et de définir les rôles ;
- D'assurer le « pilotage » des opérations ;
- De fournir la liste des intervenants ;
- D'assurer la coordination des intervenants ;
- De contrôler le déroulement des opérations et d'en effectuer le suivi par rapport au planning ;
- De prendre en charge les constats et les requêtes ;
- De diagnostiquer les problèmes (dérives, retards, dysfonctionnements, insatisfactions) pouvant affecter les opérations ;

- De proposer les solutions de recours transitoires ou de remplacement les moins pénalisantes pour le bon déroulement des opérations.

Article 3. Réunions

Une réunion de lancement sera organisée 8 jours après la notification du marché. La DREAL mettra à la disposition du prestataire l'ensemble des documents et ressources nécessaires.

Un comité de pilotage sera mis en place tout au long du marché pour coordonner les actions à mener et identifier les plannings prévisionnels d'intervention. Ces réunions ont lieu autant que de besoin, et sont comprises dans l'offre du prestataire.

Les réunions préparatoires se feront, dans la mesure du possible, par audioconférence et/ou visio. Afin de préparer ces réunions, le prestataire sera chargé de transmettre au plus tard une semaine avant les dates de réunions l'ensemble des documents de travail.

Il est attendu du prestataire une capacité de mobilisation pour répondre au besoin de la DREAL de Nouvelle-Aquitaine.

Article 4. Informations complémentaires

Le donneur d'ordre délivre au titulaire toute information de nature à avoir une incidence temporaire ou permanente sur l'organisation et l'exécution, en tout ou partie, de la prestation.

Article 5. Quantification des opérations

A partir des éléments fournis par le donneur d'ordre, il incombe au titulaire de déterminer les composantes des prestations à réaliser :

- Volume d'heures dans l'unité renseignée dans le BPU ;
- Moyens humains et matériels à déployer ;
- Moyens organisationnels à mettre en œuvre.

Il appartient au titulaire de prévoir des moyens humains et matériels adaptés aux prestations commandées (notamment un nombre suffisant de personnels et de matériels).

Article 6. Planification et phasage des opérations

Le donneur d'ordre communique au titulaire :

- Le calendrier des actions envisagées ;
- Les séquences des temps de préparation envisagées ;
- Les échéances attendues des livrables.

La planification complète et détaillée des opérations, conformément aux prescriptions du bon de commande, incombe au titulaire qui est tenu de la communiquer au donneur d'ordre.

En concertation avec le titulaire, le donneur d'ordre se réserve le droit d'apporter toutes modifications.

Article 7. Coordination des prestations

La coordination des prestations est assurée par le responsable permanent du titulaire, tel que défini par l'article 8 ci-dessus.

Le titulaire peut avoir à intervenir en même temps que d'autres prestataires de la DREAL ou du Conseil régional. Il doit, en conséquence, coordonner son action et travailler en bonne intelligence avec ces derniers.